

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE AID
1 c.
NO 376
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

SOMMAIRE

N

Pages

Conférence du Père Ryan .. .	1
Le Progrès des Idées Sociales	3
Au Syndicat des Fonction- naires Municipaux	11
La Voix de l'Eglise	13
Louables paroles	15

Vol. 6 MONTRÉAL No 4
FÉVRIER 1930

UNION ALLIÉE
SYNDICALE ET CIVILE-NATIONALAUX
MONTRÉAL, CAN.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

Capital versé et réserve \$ 14,000,000

Actif, plus de \$155,000,000

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

266 succursales au Canada, dont 225 dans la province de Québec, et 63 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

✕

Notre personnel est à vos ordres.

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Vol. 6.

MONTRÉAL, FÉVRIER 1930

No. 4

Conférence du Père Ryan

Par G. TREMBLAY

Le R. P. Ryan, professeur de théologie morale à l'Université Catholique de Washington, était le conférencier du dimanche, à la réunion du Columbus Forum, le 9 février dernier. Le P. Ryan est reconnu comme une autorité en matière d'économie sociale et politique; sa compétence s'est imposée non seulement dans les milieux catholiques mais aussi dans le monde de la finance et de l'industrie et même les groupes dirigeants de la Fédération Américaine du travail. Cette haute réputation est méritée et quiconque a eu le privilège d'entendre ce solide conférencier parler questions sociales et économiques a la conviction d'écouter non seulement un apôtre du catholicisme social mais aussi un homme aux connaissances solides et claires.

Le P. Ryan avait choisi comme sujet : « The Catholic Church and Labor ». Il a commenté l'Encyclique Rerum Novarum, de Léon XIII. Le sujet était fort vaste. Le conférencier, pour plus de clarté, s'est limité à quatre points essentiels : le salaire, l'union ouvrière, la propriété, l'intervention de l'Etat.

Le Père Ryan a d'abord établi clairement le droit de l'Eglise catholique de s'occuper des questions économiques et sociales. Il a donné la preuve classique : tous les actes de la vie économique, de la vie sociale sont des actes humains, en définitive, et comme tels relèvent de la règle des moeurs et de la morale. Il n'y

a que des ignorants ou des anti-cléricaux pour soutenir le contraire. L'Eglise catholique, de par son mandat divin, doit diriger les hommes dans leurs actes, approuver ceux qui sont conformes à la loi morale et condamner ceux qui s'en écartent.

L'Encyclique Rerum Novarum a eu ce mérite de condamner la doctrine libérale qui veut que le salaire soit considéré comme une marchandise et conséquemment réglé uniquement par l'offre et la demande. Le salaire a certes un aspect économique, mais il a aussi un aspect personnel et humain. Il est le moyen unique pour une multitude de gens d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. Le salaire doit donc être raisonnable et permettre à l'être humain de vivre selon des conditions acceptables. C'est aujourd'hui une doctrine acceptée du moins théoriquement dans tous les milieux.

Incidemment, le Père Ryan parle du chômage qui frappe actuellement les Etats-Unis comme le Canada. Il évalue entre trois et quatre millions le nombre des sans-travail dans son pays seulement. Le seul remède pratique au chômage est la diminution des heures de travail. C'est pour cela qu'il se déclare favorable à la semaine de travail de cinq jours et même de quatre jours.

Ici, le Père Ryan fait un exposé intéressant de sa manière de voir sur l'éco-

nomie américaine. Les Etats-Unis ont très bien su organiser la production. Mais ils ont négligé de solutionner le problème aussi important de la répartition et de la consommation des richesses. Les crises de chômage sont essentiellement dues à la diminution du pouvoir d'achat du peuple. Il y a dans tout le pays des biens en quantité pour tout le monde; l'industrie est en mesure de répondre à tous les besoins de la consommation et davantage. C'est un fait curieux de constater que la population doit restreindre sa consommation faute d'argent. Il faudrait trouver un moyen d'accroître les gains de la population ouvrière, afin d'augmenter son pouvoir d'achat. La conséquence serait une augmentation de consommation, par conséquent le maintien et même l'accroissement de la production. Les Etats-Unis doivent s'appliquer à ajuster la consommation à la production et vice-versa.

A propos des unions ouvrières, le R. P. Ryan a été fort circonspect sur les modalités d'organisation, en raison sans doute de la présence dans notre province d'unions ouvrières internationales neutres et de syndicats catholiques nationaux. Il a simplement noté que l'Encyclique *Rerum Novarum* est favorable à l'organisation ouvrière; qu'elle trouve en elle un moyen pour les travailleurs de réussir dans la revendication de leurs droits. Le contrat de travail pour être juste doit être négocié sur une base d'égalité. Or, le patron a en soi une supériorité immense sur l'ouvrier isolé qui n'est pas libre d'accepter ou de refuser du travail. L'organisation collective des ouvriers met en face du patron une force avec laquelle il doit compter et qui ramène un peu l'égalité des situations dans la discussion du contrat de travail.

QUELQUES NOTES SUR LA PROPRIÉTÉ

La propriété est de droit naturel. Très peu de gens le contestent. Les vieilles écoles socialistes réprovaient le régime de la propriété. Aujourd'hui, ceux qui se proclament socialistes ont une multitude d'idées sociales auxquelles nous pouvons souscrire. La régie gouvernementale des chemins de fer, de certaines utilités publiques ne peut être considérée comme une négation du droit de propriété: nous pouvons y souscrire. En principe, il faut viser à l'extension de la propriété à la plus grande masse possible d'individus.

Enfin, le R. P. Ryan conclut en traitant brièvement de l'intervention de l'Etat. L'Etat doit s'occuper de légiférer en matières sociales. Le rôle de l'Etat est de promouvoir le bien public et de protéger les citoyens. L'Etat doit laisser agir l'initiative privée; si celle-ci faillit et que l'intérêt public l'exige, l'Etat ne doit pas hésiter à s'y substituer. L'Etat, cela va de soi, doit donner l'exemple de l'employeur modèle et traiter ses salariés de la façon la plus juste et la plus généreuse.

Le P. Ryan a répondu à plusieurs questions relatives au sujet traité. L'auditoire a longuement applaudi.

Somme toute la conférence fut des plus intéressantes. Elle a indiqué une fois de plus que l'Eglise catholique est favorable au progrès social et matériel de la classe ouvrière. Elle souligne éloquemment combien il est dans l'intérêt des travailleurs que l'Eglise s'occupe d'apporter ses lumières, ses directives et son appui à la question sociale qui continue toujours de se poser sans jamais être pleinement résolue.

G. T.

Le Progrès des Idées Sociales

Par M. l'abbé A. BOILEAU, Ph. D.

M. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales docésaines, a eu l'honneur d'être l'un des orateurs au banquet du 20e anniversaire du « Devoir ». Ceux qui ont eu l'avantage d'assister à cette fête du souvenir tout comme ceux qui n'en ont eu que les échos de la presse seront, nous ne doutons pas, très heureux de relire et de conserver le texte du discours de M. l'abbé Boileau. C'est une maîtresse-pièce, substantiellement pensée et richement écrite tout comme elle fut éloquemment servie; elle constitue à large traits l'histoire du développement des idées sociales dans notre province depuis la naissance du « Devoir ». Présentée sous une forme saisissante, cette histoire qui est en même temps un appel au devoir et au progrès social, a fait une profonde impression sur l'assistance d'élite qui écoutait l'orateur. Elle lui a valu d'élogieuses appréciations que nous devons taire pour ne pas blesser la modestie de notre cher aumônier général.

G. T.

* * *

M. L'ABBE BOILEAU

Permettez-moi de demander à ce millier de convives, venus non seulement des quatre coins de la province, mais de tous les centres où vibre et s'agite l'âme canadienne-française, pour s'associer à la fête jubilaire du *Devoir* et manifester sa cordiale affection et sa vive admiration à l'oeuvre qu'il poursuit depuis vingt ans — permettez-moi, dis-je de demander à tous de ne voir en moi qu'un

être impersonnel, qui exprime ce que sept mille hommes enrôlés sous les drapeaux du syndicalisme ouvrier catholique, dans notre ville, feraient entendre s'ils étaient tous ici.

Je ne suis donc pas libre de choisir parmi toutes les oeuvres admirables et précieuses qu'a patronnées le *Devoir* au cours de ses vingt ans celles qui doivent faire l'objet de mon rapide exposé. Je représente ici l'oeuvre immense des syndicats catholiques de Montréal et le sujet est assez important, assez fécond, assez passionnant, pour qu'il soit jugé digne de retenir votre attention.

Nos amis Gérard Tremblay et Alfred Charpentier ont eu l'occasion de proclamer dans de solides articles qui ont paru dans le numéro-souvenir du *Devoir*, ces jours derniers, combien nous sommes redevables au *Devoir*, à son directeur et à ses journalistes des succès que nous avons remportés au cours des durs labeurs de fondation et de consolidation de nos groupements syndicaux.

Et j'imagine que cette levée successive — que j'inaugure, — d'hommes qui représentent divers groupes, diverses institutions catholiques, ce n'est pas exclusivement pour offrir des louanges et exposer quelle est la part de gratitude que nous devons rendre au *Devoir* pour sa collaboration à nos oeuvres.

Il me semble que nous assistons en ce moment à une sorte d'inventaire et que chacun est appelé à répondre des résultats de l'effort que durant vingt ans les

catholiques militants firent dans les divers domaines de l'action religieuse, patriotique, économique et social de notre pays.

Avons-nous réussi ?

Telle est la question que semble nous poser ceux qui nous ont offert une collaboration dévouée par leur plume alerte et généreuse.

Avons-nous réussi et dans quelle mesure, quelles sont les difficultés qui obstruent notre marche vers le succès ?

Quelle orientation faut-il donner à notre zèle pour atteindre le but visé ?

C'est à ces interrogations que je m'efforcerai de répondre, sachant que je répondrai par le fait même aux inquiétudes généreuses de votre esprit.

Avons-nous réussi dans le domaine social catholique ?

Mesdames, messieurs, je puis vous dire en élevant notre pensée au-dessus de cette simple ambition de mettre sur pied des groupements professionnels et en considérant la marche des idées, en matière ouvrière, ce qu'elles étaient il y a vingt ans et ce qu'elles sont aujourd'hui, je puis vous dire avec joie :

NOUS AVONS REUSSI

Oui, nous avons réussi !

Dans le domaine des idées préconçues, nous avons fait un travail efficace. Nos

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de

Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469
84 Ouest, rue Notre-Dame
MONTRÉAL

efforts, à l'origine, pour grouper la classe ouvrière se heurtait contre un véritable bastion, le bastion que la révolution française a élevé contre le travail organisé, que la science sociale appelle le libéralisme économique, et qu'Albert de Mun se plaisait à appeler l'Individualisme.

L'individualisme économique, qui a une sainte horreur de la solidarité ouvrière et qui voudrait que le marché du travail soit toujours ouvert à l'enchère sur les salaires, sur les heures de travail et même sur l'emploi du jour de Dieu.

L'individualisme économique qui vit dans cet illogisme étrange de reconnaître l'excellence du groupement professionnel pour la classe dirigeante et de proclamer funeste et dangereuse toute tentative de solidariser la classe des dirigés.

L'individualisme économique qui, dans le monde des employeurs mêmes, voue à la ruine ceux dont le cœur est porté à la piété et à la générosité et dirige vers le succès et les gros profits ceux dont l'âpre ambition de s'enrichir prévaut sur la magnanimité, la conscience, les principes chrétiens et le droit naturel.

L'individualisme veut obstinément que l'on donne toute liberté à ceux qui veulent travailler pour un salaire de rabais. Il ne se préoccupe pas de savoir comment l'ouvrier pourra vivre avec son maigre revenu, comment il élèvera sa famille et donnera à la société des enfants valeureux et utiles. Il ne se préoccupe pas des secousses profondes que peut engendrer un tel procédé sur les masses réduites au dernier degré de l'infortune et de la misère.

Eh ! bien, nous avons aujourd'hui pratiquement enfoncé cette vieille forteresse dans l'esprit du public catholique.

Personne, si ce n'est quelques attardés dans leur invincible routine, ne prône plus cette inhumaine méthode de régler la rémunération du travail.

Tous réalisent aujourd'hui qu'en matière de salaire il y a une ligne de démarcation en deça de laquelle la justice est engagée. Tous réalisent qu'un bon salaire est un puissant facteur de moralisation, de paix sociale et de prospérité économique. Tous réalisent enfin que les groupements professionnels forment l'unique institution capable de régler le mouvement des salaires de manière à resserrer la concurrence dans ses justes limites et de donner à tous ceux qui participent à la production la part qui leur convient. C'est ce que Léon XIII a déterminé, c'est ce que le *Devoir* n'a cessé de répéter depuis vingt ans, ce sont les idées qui forment le fond de notre enseignement social et nous avons le droit

de dire avec satisfaction, ce soir, que sur ce point nous avons pratiquement réussi.

Dans le domaine de la législation sociale nous pouvons dire aussi que nous avons fait un progrès marqué.

Il n'y a pas si longtemps que, barricadés derrière cette formule vague que « l'Etat ne doit pas se substituer à l'individu », nous nous tenions cristallisés dans un conservatisme rigide, abandonnant à l'initiative privée très exclusivement le soin de mener à bonne fin les oeuvres de régénération sociale.

Les uns trouvant que tout marchait comme dans le meilleur des mondes, il n'y avait aucune raison pour l'Etat d'intervenir.

En face des sollicitations de réformes législatives sociales, ils pouvaient répondre, comme le faisait une grande dame à la veille de la révolution :



SERIEZ-VOUS PRÊTS?

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre? Seriez-vous prêts?

La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

« Pourquoi veut-on innover disait-elle, est-ce que nous ne sommes pas bien ainsi ? » Et quelques jours après les portes du Louvre volaient en éclats sous la poussée des émeutes.

Les autres, brandissant l'étiquette socialiste, comme un épouvantail, menaçaient de l'accrocher dans le dos de tous ceux qui, pour certaines mesures, réclamaient l'intervention de l'Etat.

Certes nous ne sommes pas de ceux qui prétendent que l'Etat doit être le tuteur universel de ses sujets et que son action doit être réclamée à tout propos. C'est pourquoi le mouvement syndical s'est entouré de théologiens et de sociologues qui forment un conseil précieux pour indiquer les bornes que ne doit pas franchir la politique sociale catholique et les motifs qui doivent inspirer ses réclamations.

Mais l'intervention de l'Etat s'impose en bien des circonstances, nous l'avons proclamé pour certaines mesures comme pour les allocations familiales, la pension de vieillesse, l'assurance-maladie-chômage et, ici encore, nous pouvons dire que nous avons réussi.

M. le ministre du travail de la province semble avoir voulu nous en donner particulièrement le crédit, puisqu'il daignait annoncer à notre congrès de l'été dernier qu'une commission des assurances sociales serait créée au cours de cette session.

Rés. 3280, rue Adam
Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de toutes sortes, une spécialité

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans
Tél. CLairval 0461

En cette matière encore le peuple nous saura donc gré d'avoir travaillé avec succès.

Enfin, dans le domaine de la propagande syndicale nous avons réussi.

Nous ne rencontrons plus chez l'ouvrier l'indifférence ou le scepticisme de l'origine. Nous sommes devenus une force inébranlable parce qu'elle tire son énergie des sentiments les plus dynamiques qui soient au monde, à savoir le sentiment religieux et le sentiment patriotique.

L'ouvrier se sent à l'aise dans nos rangs. Il y trouve tout ce qu'il aime, tout ce qu'il croit, tout ce à quoi il a droit d'aspirer. Aussi quand il entre chez nous il est plutôt rare qu'il en sorte et s'il arrive que pour des circonstances incontrôlables il se retire, c'est pour le regretter comme on regrette d'avoir quitté son foyer.

Nous subissons aujourd'hui une lutte implacable. Nous la subissons l'âme sereine et remplie d'espoir. Lorsque nous considérons dans le passé, le peu de ressources, le peu d'apôtres voués spécialement à l'oeuvre de propagande et les résultats immenses obtenus, il faudrait être du dernier pessimisme pour douter de l'avenir.

Comptant sur notre force acquise et sur cette collaboration si dévouée que ne nous ont pas parcimonieusement ménagée nos amis et particulièrement le *Devoir*, nous pouvons être assurés que dans cinq ans, c'est-à-dire lors de la célébration des noces d'argent du vaillant journal que nous fêtons ce soir, nous serons en mesure d'affirmer que la partie est définitivement gagnée.

Notre victoire sera en même temps la vôtre, messieurs; vous aurez semé inégalement, il est juste que la moisson préparée par vos mains tourne pour une grosse part à votre honneur et à votre gloire.

La Banque d'Epargne

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL



83^{ÈME} RAPPORT ANNUEL 83^{ÈME}

AUX ACTIONNAIRES.

MONTRÉAL, LE 10 FÉVRIER 1930.

Messieurs :

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-troisième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1929.

Les profits nets de l'année ont été de \$369,536.99 auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$43,749.88, ce qui forme un ensemble de \$413,286.87. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires : \$3,550.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques—indépendamment de la somme de \$10,200.00, intérêt sur le fonds des pauvres, distribuée comme d'habitude—ce qui laisse au crédit du compte des Profits un solde de \$169,736.87.

Durant l'année qui vient de s'écouler la Banque fut frappée d'un double deuil. M. Fred. W. Molson, administrateur depuis 1912 mourut subitement presqu'à la veille de la dernière assemblée annuelle et son honneur l'honorable Sir Lomer Gouin, Lieutenant-gouverneur de la Province, et administrateur de la Banque pendant plus de 17 ans, est décédé le 28 mars dernier. Nous avons la conviction que vous partagez nos regrets à la perte de ces zélés collaborateurs.

Pour remplir ces vacances nous avons appelé à votre conseil d'administration le lieutenant colonel Herbert Molson, C.M.G., M.C., et M. Albert-P. Lespérance, pendant plus de 25 ans directeur-général de la Banque.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président :

R. DANDURAND.

BILAN GÉNÉRAL

AU 31 DÉCEMBRE 1929

PASSIF

Au Public :

Dépôts portant intérêt	\$55,138,774.18	
Dépôts ne portant pas intérêt	133,795.65	
Fonds de charité	180,000.00	
Comptes divers	1,948,978.01	
		\$57,401,547.84

Aux Actionnaires :

Capital (Souscrit \$2,000,000.00), versé	2,000,000.00	
Fonds de Réserve	2,200,000.00	
Solde des Profits, reporté	169,736.87	
		\$4,369,736.87
		<u>\$61,771,284.71</u>

ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques	\$ 6,897,817.94	
Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux	20,451,157.04	
Obligations de la Cité de Montréal et d'autres municipalités canadiennes	21,651,108.11	
Obligations de municipalités scolaires canadiennes	72,592.80	
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques	1,672,450.00	
Obligations de Gouvernements étrangers	10,000.00	
Valeurs diverses	200,000.00	
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement	9,445,451.43	
Fonds des pauvres, placés sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral	180,000.00	
		\$60,580,577.32
Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales)	1,170,000.00	
Autres titres	20,707.39	
		1,190,707.39
		<u>\$61,771,284.71</u>

Pour le conseil d'administration,

Le président :

R. Dandurand

Le directeur général :

A. Cinq-Mars

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des succursales, nous sommes d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs, et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

Montréal, le 9 janvier, 1930.

A. CINQ-MARS, C.A. } Vérificateurs.
C.-A. SHANNON, L.I.C. }

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

REMARQUES DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE TENUE LE 10 FÉVRIER 1930

Remarques du Président

Bien que l'année 1929 soit définitivement close, il est trop tôt, pensons-nous, pour en écrire l'histoire. A son début les pronostics étaient très variés et peu d'entre eux ont été réalisés. Venant à la suite d'une ère de grande prospérité, plusieurs croyaient apercevoir les signes avant-coureurs d'un ralentissement notable dans les affaires, alors que d'autres, tout aussi autorisés, se disaient convaincus que l'année allait dépasser toutes ses devancières et marquer une nouvelle altitude dans tous les domaines. Pour les premiers six mois de l'année, aucun fléchissement ne se fit remarquer dans l'élan progressif des affaires. Nos exportations diminuaient, il est vrai, mais par contre, nos importations démontraient que notre pouvoir d'achat n'était aucunement affecté et nos affaires internes, le bâtiment en particulier, marquaient des progrès sensibles.

Ce sont nos récoltes de l'ouest qui donnèrent le premier échec à la marche régulière des affaires et la crise du blé est peut-être la cause première de toute la suite. Aux yeux de nos citadins, la baisse subite et critique dans les cours de la bourse a assumé une importance tout à fait disproportionnée à sa valeur réelle. Tous les financiers, et surtout tous les banquiers, prévoyaient cette baisse et tentaient vainement d'en instruire ceux dont ils avaient mission de sauvegarder les intérêts. L'échéance de cette baisse n'a été retardée qu'au plus grand dommage des intéressés et c'est tout à l'honneur de notre stabilité financière que le crédit en général en ait si peu souffert. Il est malheureux que nombre d'épargnants aient vu s'englou-

tir leurs économies de plusieurs années dans des spéculations hasardeuses; nous aimons à croire qu'ils ne se laisseront pas décourager et qu'ils se mettront à l'oeuvre avec plus d'entrain pour rétablir leur situation. Nous avons aussi à déplorer l'extension extraordinaire prise depuis quelques années par la vente à tempérament, surtout dans les produits dits de luxe. Nous y voyons un élément très dangereux pour notre peuple, surtout pour le salarié, et c'est aux époques de fléchissement comme celle que nous traversons que ses conséquences se font le plus sentir. Quant à l'avenir, il est possible que l'année en cours nous réserve une certaine diminution dans les domaines de l'industrie et du commerce, mais les assises de notre finance sont si solidement établies que l'effet n'en peut être que passager. Nos ressources naturelles continueront à se développer normalement. Nous pouvons envisager l'avenir de notre pays en toute confiance. Il n'est qu'aux débuts de son progrès et nous avons grandement raison de placer notre espoir, nos énergies et nos deniers au service de sa prospérité.

La Banque continue sa marche ascendante et l'année qui vient de s'écouler à contribué à affermir sa situation.

Comme presque toutes les autres banques du pays, nos dépôts accusent un certain fléchissement, mais, par contre, le nombre de nos clients augmente continuellement et montre un accroissement considérable pour l'année.

Nous avons aussi la satisfaction de voir s'augmenter progressivement nos profits. Notre rapport démontre un surplus notable de ce chef pour le dernier exercice.

Les immeubles possédés par la Banque lui appartiennent, francs de tout lien à l'exception d'un bureau provisoirement occupé rue Masson. Ces immeubles figurent à notre bilan pour moins de la moitié de leur valeur telle que déterminée par les autorités civiles.

Notre portefeuille est composé de titres de tout premier ordre qui sont portés sur nos livres à un taux au-dessous du cours du jour.

La Banque continue l'extension normale du présent réseau de ses succursales à mesure que la ville grandit et une nouvelle filiale a été ouverte au public sur l'avenue du Parc près de la rue Bernard au mois d'avril dernier. Cette nouvelle succursale progresse à notre satisfaction.

L'année qui vient de s'écouler a apporté des changements notables dans

la direction de la Banque. M. Lespérance, qui avait été directeur général depuis plus de 25 ans a manifesté le désir de se retirer, ayant complété un demi-siècle de service, et vos administrateurs ont cru devoir acquiescer à sa demande. M. Lespérance reste cependant au milieu de nous car vos administrateurs l'ont appelé à siéger au conseil à la place du regretté Sir Lomer Gouin. Nous continuerons ainsi à bénéficier de sa longue expérience et de son jugement très sûr.

Pour remplacer M. Lespérance à la direction générale, le conseil a désigné M. T. T. Smyth qui a été aux côtés de M. Lespérance pendant plusieurs années et son assistant immédiat depuis plus de 9 ans. M. Chas. Moncel, ci-devant chef du contrôle, devient assistant directeur général.

Le Conseil d'administration est maintenant composé comme suit :

L'Hon. Raoul DANDURAND, président.

Le T. Hon. Chas. J. DOHERTY, v.-pres.

Dr. Donald A. HINGSTON.

H. H. JUDAH.

Zephirin HEBERT.

Albert J. BROWN, C.R.

Henry J. TRIHEY, C.R.

L'Honorable Rodolphe LEMIEUX.

Le Lt.-Col. Herb. MOLSON, C.M.G., M.C.

Albert P. LESPERANCE.

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MArquette 3548

Tél. BELair 1794

MOINEAU & GUIMOND

Limitée

BOIS et CHARBON

**Ecossais - Gallois - Américain
et Canadien.**

5562, rue Saint-Hubert

MONTREAL

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec



Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaitres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.



DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTRÉAL

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.
17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

Téléphone: BElair 4406-8427.

BROSSEAU, Limitée

Boulangers — Bakers

✂ ✂

PAIN et GÂTEAUX

✂ ✂

Qualité - Service

5317, RUE DROLET
MONTRÉAL

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

LA VOIX DE L'ÉGLISE

(Suite)

II.—*Question Agricole*

Le malaise qui existe au sein de la classe agricole ne peut nous laisser indifférent. Nous avons pu nous rendre compte par nous-mêmes, en Nos tournées pastorales, des maux dont on souffre sur les fermes, ne fut-ce que par la vue d'un grand nombre de fermes abandonnées. Le grand cri est que, à cause de circonstances économiques particulières, et que nous aimons à croire passagères seulement, la culture de la terre ne paie pas, que les revenus sont insuffisants à rencontrer les obligations croissantes. D'où il arrive souvent que le cultivateur abandonne la terre, qu'il a arrosée de ses sueurs pendant de nombreuses années, pour aller dans les villes, où d'autres déceptions l'attendent.

Devant ce triste état de choses, il y a pour tous, gouvernants et individus, nécessité urgente de rechercher les remèdes et d'en faire l'application sans plus de délai, afin d'enrayer la désertion de la campagne. Pour Notre part, Nous croyons sincèrement que ce qui a le plus manqué à la classe agricole jusqu'ici a été une association professionnelle. Tous les métiers, toutes les professions sont aujourd'hui organisés sur une base professionnelle ; seul l'agriculteur reste isolé, et à cause de cela, il est devenu souvent le jouet des exploiters. Croyant à l'avantage qu'il y aurait pour vous, chers cultivateurs, de vous unir pour être plus forts, et répondant à un désir souvent exprimé, nous avons cru le mo-

ment venu de mettre à votre disposition un prêtre pour réaliser cette organisation, et Nous avons nommé Monsieur l'abbé Rodrigue Glaude, directeur des Oeuvres Sociales du diocèse, avec mission spéciale d'organiser sur une base catholique les cultivateurs et les ouvriers.

Ces unions existent, il faut maintenant les développer et étendre leur bien-faisante influence. Il y a dans la province de Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs, qui a rendu déjà d'inappréciables services à ses membres. Dans l'Ontario, un Comité permanent de cultivateurs avertis a été formé lors du Congrès Agricole tenu sous le patronage de l'Association Canadienne-Française d'Education, dans le but de fonder dans chaque paroisse un cercle agricole. Quelques paroisses se félicitent de posséder un de ces cercles. Notre désir serait de les voir se fonder partout, avec la toujours sympathique coopération de Messieurs les curés.

Vous voyez facilement tous les avantages que vous pourrez tirer de ces unions ; vous éprouverez combien « le frère, appuyé sur son frère, est comme une ville forte » (Prov, 18, 19). Vous pratiquerez les principes de la coopération ; vous étudierez les nouvelles méthodes de culture, afin de faire disparaître la routine, le pire ennemi, en bien des cas, de l'agriculteur ; car la science agricole, comme toute autre science, ne peut rester stationnaire.

Nous verrions avec plaisir la fondation de cercles de jeunes agriculteurs et de fermières, où tous puiseront l'idéal propre de leur profession. Que partout où il y a lieu, on s'applique à développer la petite industrie, afin d'employer tous les bras et augmenter par là les revenus familiaux. Vous contribuerez ainsi à enrayer l'exode de vos fils et de vos filles vers les villes.

Courage donc, Nos très chers frères, ne vous laissez pas abattre par les difficultés présentes, et prenez garde de ne pas exposer inutilement devant vos fils vos misères, pour ne pas les détourner de la terre. Ayez confiance qu'après un travail constant viendront les années d'abondance qui réjouiront vos coeurs. En attendant, aimez la terre qui vous a nourris, donnez-lui tous vos soins ; creu-

sez les sillons, jetez-y une semence généreuse, et priez Dieu d'y envoyer sa rosée et sa chaleur qui vous assureront une abondante moisson.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône des messes paroissiales dans les églises et chapelles du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, le jour de Noël mil neuf cent vingt-neuf, sous notre seing et sceau et le contresceing de Notre Chancelier.

† GUILLAUME FORBES,
Archevêque d'Ottawa.

Par Mandement de Monseigneur
Joseph Lebeau, Chanoine,
Chancelier.

C. BRUNET,	A. PELLETIER,
Président.	Vice-président.
J. BRUNET,	H. DUBOIS,
Dir.-gérant.	Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT
Téléphone : LAncester 7700-3378.

Tél. AMherst 3038

Ovide Lepage Enrg.

ENTREPRENEUR et IMPORTATEUR
MARBRE, TUILES et ARDOISE

Spécialités :
Planchers en Terrazzo, Tableaux en ardoise
et poussière de marbre.

Ateliers et Bureaux :
4094 - 4098, RUE PARTHENAIS
M O N T R É A L



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale »
font une spécialité de rapports,
périodiques, revues. Bon ouvrage
exécuté à prix raisonnables, DANS
LE TEMPS CONVENU. Correc-
tions réduites au minimum par la
compétence du personnel.



LIMITÉE
Thérien Frères
Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)
Tél. HArbour *5288

LOUABLES PAROLES

Nous avons parfois à dégainer l'épée contre les employeurs qui maltraitent les syndiqués catholiques, leur refusent justice et ne leur donnent pas le salaire équitable. Il nous plaît aujourd'hui de présenter des félicitations.

A la dernière réunion du Builders' Exchange (Chambre de construction), la question des unions ouvrières a été abordée. D'après le compte-rendu de la Gazette, « M. J.-A.-A. Leclair, ex-président de la Chambre de construction, amena cette question sur le tapis en déclarant que les constructeurs de Montréal ne devraient pas se laisser conduire par les unions internationales, au grand détriment des contracteurs canadiens et autres. »

« Nous ne devons pas nous courber sous le joug des unions étrangères. Nous pouvons diriger nous-mêmes nos affaires. Nous n'avons pas à recevoir d'ordre de New-York ou de Chicago. C'est un fait que nous traitons notre main d'oeuvre du Québec de la droite façon, avec justice et nous ne devrions pas écouter les voix d'outre-frontière ». Personnellement, M. Leclair se déclare d'avis que tous les contracteurs de Montréal devraient prêter main-forte aux syndicats catholiques. Leurs chefs au moins, déclare-t-il, ne sont pas soumis aux influences étrangères. »

M. J. Clark Reilly, de Toronto, représentant de l'Association Canadienne de Construction (Canadian Construction Association) se plaignit également de l'influence étrangère. Il encouragea les membres de l'Association à donner leur

appui aux travailleurs canadiens et à ne pas supporter les travailleurs subissant l'influence du dehors.

La VIE SYNDICALE tient à joindre ses félicitations à celles que le Conseil Central des syndicats catholiques a déjà adressées à M. J.-A.-A. Leclair pour la sympathique déclaration qu'il a faite en faveur des syndicats catholiques.

La question qui se pose est : comment les aider ?

La meilleure façon est de signer un contrat collectif d'atelier fermé avec eux. Le contrat collectif généralisé pour nos syndicats : voilà le remède à leurs faiblesses, voilà la garantie de leurs progrès incessants.

Veut-on que les ouvriers rejoignent en bloc les syndicats catholiques ? Qu'on signe avec eux des ententes collectives, déterminant l'emploi de leur main d'oeuvre, le salaire syndical, des heures et conditions de travail équitables. La mise en oeuvre de cette politique assurerait une rapide hégémonie des syndicats catholiques du bâtiment. Nos syndicats ne craignent pas cette responsabilité et ils sont en mesure d'y faire face. Nos syndicats catholiques de la construction sont les seuls groupements ouvriers du genre qui aient la vie légale, la responsabilité civile. Ils considèrent à juste titre que les patrons appelés à signer un contrat collectif doivent savoir qu'ils le signent avec une institution responsable. Nos syndicats, eux, sont responsables. Cette responsa-

bilité ne peut apporter que de bons fruits et de solides garanties.

Les patrons désirent la paix sociale. Nous la désirons et les ouvriers la désirent. Le moyen de la conserver est l'entente collective légale. C'est un moyen facile, qui ne coûte rien et qui apportera d'innombrables avantages aux deux parties. L'essaiera-t-on ?...

Tout dépend si M. Leclair a pu convaincre son monde.

En d'autres circonstances, notamment dans le cas des maîtres-plombiers, il y a eu « lâchage » de la part des patrons. Les contrats de travail devaient se signer avec le Syndicat et le local 144 international. Sous la pression du local 144, qui refusait tout autre règlement, les maîtres-plombiers ont mis de côté le Syndicat. C'est l'exemple typique

de ce dont se plaint M. Leclair : être mené par le bout du nez par une organisation américaine. Tant que les patrons voudront agir de la sorte, ils seront aux mains des influences d'outre-frontière.

Pourquoi craindre de donner un loyal appui aux syndicats catholiques ? Est-ce parce qu'ils donnent une entière adhésion à la morale catholique ? Est-ce parce qu'ils travaillent au maintien de la dignité et de l'indépendance nationale ?

Nous savons que les patrons ne traitent souvent avec l'Internationale que sous la contrainte de la nécessité. Pourquoi ne pas prévenir cette contrainte en signant au préalable, avant d'être acculés à des situations de fait inextricables, les contrats collectifs que nous demandons ? Il y a de leur part une défiance instinctive contre les syndicats catholiques, contre toutes les unions ; un restant d'individualisme qu'il faudra chasser pour être à la page de la sociologie chrétienne ; enfin, un manque de courage et d'énergie dans l'affirmation de leurs préférences.

Souhaitons que les négociations en cours verront un changement de mentalité qui sera le signe des temps nouveaux !...

G. T.

J. A. McCaughan & Son, Limited

*Manufacturiers
de chaussures*

Ave Papineau, Montréal

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES



TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited



**Rien
n'est meilleur**

à servir

que

Dow

Old Stock Ale

mûrie à point

Prime par la Force et par la Qualité